



Service de l'Enseignement
10, rue du Commerce
L-4067 Esch-sur-Alzette

www.esch.lu

Au Collège des bourgmestre et échevins

CC. : Taxe de location de l'école en forêt : modification

Madame le bourgmestre,
Madame et Messieurs les échevins,

Je vous prie de bien vouloir modifier la taxe de location de l'école en forêt comme suit :

Location par jour, travaux de nettoyage compris 250.-

L'organisateur peut bénéficier d'une remise de 20% sur le tarif de location s'il s'occupe lui-même du nettoyage intégral du site et des installations sanitaires.

Jeton pour activer le chauffage pendant une heure : 5.-

La délibération du Conseil Communal du 07 décembre 2007 est à abroger.

Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 2009

René Thorn

secrétaire de la Commission scolaire